

Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux
Cahiers du
socialisme

Une ville sous influence

Yvon Boucher

Numéro 22, automne 2019

Valleyfield, mémoires et résistances

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/91524ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (imprimé)

1918-4670 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boucher, Y. (2019). Une ville sous influence. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (22), 31–36.

Une ville sous influence

Yvon Boucher

Intervenant communautaire et ex-journaliste à Salaberry-de-Valleyfield

Comme l'ont démontré les travaux de la Commission Charbonneau, plusieurs administrations municipales ont agi de connivence avec des entrepreneurs pour voler les citoyennes et les citoyens et imposer des projets contraires à leurs intérêts. La région de Salaberry-de-Valleyfield n'a pas été épargnée au cours de son histoire par des auteurs de pratiques de malversation de toutes sortes : financement politique illégal, collusion dans l'octroi et la gestion de contrats publics, etc. Le monde industriel aussi a pris une place prépondérante au chapitre du pouvoir depuis la fondation de Salaberry-de-Valleyfield en 1874, et il continue d'y occuper le haut du pavé encore aujourd'hui, en 2019, avec la venue de plusieurs industries dans le parc industriel Perron. Cette ville, habitée et vécue dès ses origines principalement par des citoyens et citoyennes de la classe ouvrière, a été dirigée durant de longues années par des élites composées d'industriels, de marchands et de gens de profession libérale, surtout des médecins et des avocats.

Company town

La Montreal Cotton a joué un rôle majeur dans le développement de la municipalité. La ville a longtemps vécu en interdépendance avec cette compagnie, fournisseuse notamment de ses installations hydro-électriques. La compagnie, qui a donné du travail sur une période de plus de cent ans à des milliers de travailleurs et de travailleuses, a longtemps constitué une ville dans la ville. Elle avait fait construire des séries de maisons en rangée, sur le boulevard du Havre et les rues avoisinantes, afin d'y loger ses travailleurs anglophones venus d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. La compagnie opérait sa propre laiterie. Le « quartier des Anglais » avait ses églises protestantes et son école, Gault Institute, accueillait les élèves du primaire

et du secondaire. Les travailleurs anglophones, des contremaîtres et des ouvriers manuels, avaient accès à différentes activités culturelles et sportives sur le territoire, à proximité des usines de la compagnie. L'entreprise, bien au fait de son pouvoir, dictait ses règles aux différents paliers de gouvernement. D'ailleurs, des administrateurs et cadres éminents de la Montreal Cotton ont été élus députés ou sénateurs. Achille Bergevin, député du comté de Beauharnois, a ratifié une entente concernant des exemptions de taxes entre le conseil municipal de Salaberry-de-Valleyfield et la compagnie. Le 25 octobre 1900, lors d'un conflit de travail des journaliers qui réclamaient une hausse de salaire de 25 cents par jour, le maire Onésime Longtin avait appelé l'armée pour contrer les débordements prévisibles des travailleurs. La situation avait pris une tournure tragique lorsque les soldats, ayant eu l'ordre de disperser la foule, ont chargé les grévistes à la baïonnette. Dès le début du XX^e siècle, les autorités municipales ont contribué à l'établissement d'industries, soit par des congés de taxes, des prêts à faible taux d'intérêt, voire même des subventions.

Une tradition persistante

Durant les années 1960, de puissantes multinationales se sont installées à Salaberry-de-Valleyfield. L'arrivée de la Canadian Electrolytic Zinc (CEZinc) en 1963 et la compagnie Goodyear en 1964 a donné lieu à différentes ententes et concessions à l'égard de ces industries, et ce, pour trois principales raisons affirmées à maintes reprises par les dirigeants municipaux : le paiement d'importants montants de taxes foncières, la création d'emplois bien rémunérés et des investissements de millions de dollars dans l'économie locale. Sous prétexte qu'on ne peut indisposer une industrie aussi importante que CEZinc, la municipalité a fait preuve d'un laxisme évident face à cette compagnie, qui est la cible d'un recours collectif pour des activités polluantes, entamé par des citoyens et des citoyennes de la région. Déjà en 1980, un comité de citoyens formé de résidents du Rang-Double et avec l'appui d'un organisateur communautaire et d'un médecin du Centre local de services communautaires (CLSC) avait alerté la compagnie concernant des dommages causés à leur propriété par des émissions de produits acides.

Les jeux de coulisses

Depuis longtemps, l'administration municipale pose des gestes qui peuvent donner naissance à des conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts. On pense notamment à des organismes qui vivent des relations de grande proximité avec la Ville, notamment ceux au sein desquels des conseillers municipaux sont appelés à siéger. Il s'agit notamment de la Cité des Arts et des Sports, des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, du comité des régates, de la Société du Port de Salaberry-de-Valleyfield, de la marina de Valleyfield. Il faut savoir également que la municipalité a

créé elle-même des structures peu transparentes ou même opaques, qui se présentent sous la forme d'organismes sans but lucratif (OSBL) pour assumer des activités jadis sous la responsabilité du pouvoir municipal. C'est ainsi que les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield ont été mis sur pied afin de contourner certaines règles, dont la règle de la plus basse soumission qui encadre les contrats octroyés par la Ville. Une autre raison non avouée lors de la création de cette entité concerne les lois du travail entourant la syndicalisation des employé-e-s. Il s'agit d'une façon détournée de bloquer aux employé-e-s des arénas l'accès aux syndicats municipaux (cols blancs et cols bleus). Les gestionnaires qui défendent ce genre d'entourloupette administrative aiment bien faire état des seuls avantages, dont celui de permettre à un OSBL de recevoir des subventions que la municipalité ne pourrait autrement recevoir. Dans un document présenté à la commission Charbonneau, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) soutenait que « les OSBL sont parfois créés et utilisés afin de faire indirectement ce qui ne peut être fait directement¹ ». Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), dans un mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, estimait que les modèles de partenariat public-privé (PPP) et d'organisme sans but lucratif (OSBL) devaient absolument être abandonnés, « car la théorie et l'expérience suffisent à démontrer que ceux-ci permettent trop souvent de contourner les règles d'octroi de contrat et qu'il s'agit de mauvaises décisions d'affaires lorsque l'on se place du point de vue du contribuable² ».

L'influence des lobbys

L'une des recommandations du mémoire syndical proposait que le statut d'organisme sans but lucratif ne puisse pas être permis pour des organisations donnant des services municipaux tels des centres sportifs et des centres culturels. Les responsables municipaux vivent dans un univers de sollicitations continues. Ils sont familiers avec toutes sortes de formes de représentation. Ils estiment cependant, en grande majorité, que la loi ne les aide guère à cerner le point de démarcation entre représentation et lobbyisme. Tout porte à le croire, si l'on en juge par les demandes de modernisation formulées par Me Jean-François Routhier, commissaire au lobbyisme, qui estime qu'un bon nombre d'élus municipaux nagent encore dans un flou juridique et éthique lorsqu'il s'agit d'interpréter la loi. Le lobbyisme est vu comme une réalité incontournable de la fonction d'une ou d'un élu. Faut-il rappeler que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme s'applique aux lobbyistes, non pas aux élu-e-s.

1 <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/681833/upac-memoire-charbonneau-attribution-contrats>>.

2 Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), *Recommandations visant à enrayer la corruption et la collusion dans les secteurs municipal, universitaire et de l'administration publique québécoise, dans le cadre des consultations publiques de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*, mémoire, 11 juillet 2014.

Collusion avec les partis

De tout temps, à Salaberry-de-Valleyfield comme ailleurs au Québec, les partis politiques provinciaux et fédéraux ont frayed de très proche avec les influenceurs, qui avaient intérêt à contribuer aux caisses électorales s'ils voulaient obtenir des contrats lucratifs. Le comté provincial de Beauharnois n'a pas agi de façon différente. Des méthodes électorales du temps de Duplessis, lorsque les électrices et les électeurs étaient invités à monnayer leur vote contre un montant d'argent, jusqu'à la méthode plus contemporaine des prête-noms, les partis politiques ont usé de différents stratagèmes pour se maintenir au pouvoir dans la région. Après la Deuxième Guerre mondiale, et jusqu'au début des années 1960, les entrepreneurs en travaux de route désireux d'obtenir des contrats devaient, par exemple, acheter leurs camions chez un concessionnaire de la municipalité lié de près à la caisse électorale du parti au pouvoir, l'Union nationale de Maurice Duplessis. Au cours des années 1962 à 1970, le Parti libéral de Jean Lesage, représenté dans le comté par Gérard Cadieux, avait établi des règles de fonctionnement tout aussi avantageuses, mais moins visibles.

Le bras long du gouvernement provincial

Plus tard dans les années 1990, le député provincial libéral, Serge Marcil, avait réussi à faire mettre sous tutelle le CLSC Seigneurie de Beauharnois. Le directeur général, connu pour ses allégeances péquistes, avait été congédié par le ministre libéral de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, et le conseil d'administration, à la recherche d'un nouveau siège social pour le CLSC à Salaberry-de-Valleyfield, avait pris la décision d'ignorer la plus basse soumission, celle déposée, pure coïncidence (sic), par un important fournisseur à la caisse électorale du Parti libéral. Certains membres du conseil d'administration ont toujours considéré que la décision du ministre était basée sur des motifs de pure partisanerie politique, compte tenu du fait que l'édifice choisi n'a jamais répondu aux réels besoins du CLSC.

La corruption du côté fédéral

Au niveau fédéral, on a vu des systèmes de collusion semblables. Dans les années 1930, le comté de Beauharnois a été le théâtre de l'un des plus grands scandales politiques et financiers de l'histoire du Canada, avec le scandale de la Beauharnois Light, Heat and Power. Au cours de cette période, des comités de la Chambre des communes et du Sénat ont enquêté sur les contributions généreuses versées au Parti libéral par cette compagnie en retour d'une autorisation de détourner les eaux du fleuve Saint-Laurent pour produire de l'électricité.

La commission Charbonneau s'invite à Valleyfield

Les années 2000 ont été marquées par les travaux de la commission Charbonneau et les nombreux scandales reliés entre autres au financement des partis politiques. La région de Salaberry-de-Valleyfield a trouvé écho à la commission dans le cours du témoignage de Gilles Cloutier qui avait affirmé que l'entreprise pour laquelle il travaillait, la firme de génie-conseil Roche, avait décroché des contrats pour l'usine de filtration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, au sud de Salaberry-de-Valleyfield, en soudoyant son maire, M. Vaudrin. Le témoin Cloutier, plus tard accusé de parjure, avait du même coup éclaboussé le maire de Salaberry-de-Valleyfield, Denis Lapointe, en prétendant que ce dernier avait agi à titre d'intermédiaire entre lui et le maire de Saint-Stanislas-de-Kostka. Cloutier avait également identifié une firme locale, Excavation Loiselle et Frères, qui lui aurait, à sa demande, versé une somme de 30 000 dollars pour l'obtention éventuelle du contrat de l'usine. Pour faire progresser le dossier de l'usine de filtration, toujours selon Cloutier, l'ex-ministre libéral Jean-Marc Fournier aurait été mis à contribution. Toutes les parties incriminées ont réfuté avec vigueur le témoignage de Gilles Cloutier. L'ex-maire Lapointe a affirmé n'avoir jamais agi comme intermédiaire entre le maire Vaudrin et la firme Roche. Mais il n'a pas nié le fait que, dans les congrès de l'Union des municipalités du Québec ou de la Fédération québécoise des municipalités, plusieurs firmes d'ingénieurs ou d'avocats organisaient des cocktails auxquels les élu-e-s étaient invités. « C'était dans la pratique de ces années-là³ », a-t-il expliqué. Durant la même période, le Groupe SM, une des plus grosses firmes de génie-conseil du Québec, qui avait pignon sur rue à Salaberry-de-Valleyfield, a été impliqué dans divers scandales, dont celui du Faubourg Contrecoeur à Montréal. Trente-sept ingénieurs de l'entreprise ont été mis à l'amende pour financement politique illégal. Cette firme avait recruté l'ancien député du comté, Serge Marcil, un ex-enseignant, moins pour son expertise dans le domaine du génie que pour ses nombreux contacts politiques.

Les contribuables ponctionnés

Récemment, de nouvelles « histoires » sont apparues. La construction en 2018-2019 d'usines dans le parc industriel constitue un parfait exemple de la mise à contribution des citoyens au bénéfice des compagnies. Les petits propriétaires de résidences en bordure du boulevard Gérard-Cadieux, qui, jadis, s'alimentaient en eau potable à partir de puits artésiens, devront dorénavant payer une partie du coût des conduites d'eau et du système d'égout que la municipalité a installés pour satisfaire aux exigences de gros investisseurs. Aujourd'hui, en 2019, on assiste à un développement industriel

3 Mario Pitre, « Denis Lapointe : "M. Cloutier mélange un certain nombre d'événements" », *Journal de Montréal*, 2 mai 2013, <www.journaldemontreal.com/2013/05/02/m-cloutier-melange-un-certain-nombre-devenements-affirme-le-maire-lapointe-2>.

comparable à celui des années 1960, avec l'installation de plusieurs entreprises dans le parc industriel et portuaire Perron. Outre Pélican, fabricant de bateaux en matières plastiques, il y a Solargise, spécialiste dans la fabrication de panneaux solaires, The Green Organic Dutchman (TGOD), une usine de production de cannabis, Pyrowave, entreprise de recyclage de matières plastiques, Valdev, une compagnie de location d'espaces industriels, CSX, transporteur ferroviaire qui a inauguré un terminal intermodal à Salaberry-de-Valleyfield, il y a deux ans. La vigilance s'impose. Cette valse des millions (1,3 milliard de dollars en 2018) pourrait-elle se faire à l'abri de pratiques corrompues encore fraîches dans la mémoire des Québécoises et des Québécois ?